

Compte rendu de la séance du 17 janvier 2022

Présents : Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, Christophe FAUQUEMBERGUE, Claudie FEUILLET, Jérémie LAMORILLE, Serge LAVOGEZ, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER
Absents ayant donné procuration : Nathalie RUCKEBUSCH
Absents excusés : Marie-Josèphe GRESSIER, Marion LAMBLLOT
Absents non-excusés : José CHEVALIER
Secrétaire(s) de la séance: Réjane BERTELOOT

Ordre du jour:

- Convention NOREADE pour les travaux d'assainissement Rue d'Herbelles et Rue du Moulin ;
- Organisation de la distribution du bulletin municipal ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la question suivante :
- plan de financement des travaux Rue d'Herbelles et Rue du Moulin pour la demande de subvention DETR

Délibérations du conseil:

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET NOREADE :

La commune est désignée en qualité de Maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de tranchées.
Les travaux comprennent essentiellement la mise en oeuvre d'enrobés sur une surface de 850 m².
Ces travaux dont le montant toutes charges comprises est fixé forfaitairement à 17 000 € HT soit 20 400 € TTC, sera financé par le SIDEN-SIAN dans le cadre de l'opération inscrite au programme de travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Noréade.

DEMANDE DE SUBV DETR POUR LA REFECTION de la rue d'Herbelles et rue du moulin :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un dossier de demande de subvention DETR a été déposé en sous-préfecture.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES :	COUT DE L'OPERATION HT : 73 338 €
RECETTES :	FARDA = 15 000 € soit 20.5 %
	DETR = 14 667.60 € soit 20 %
	AMENDES DE POLICE (en attente) 15 000 € soit 20 %
	Part communale = 28 670 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce plan de financement.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Madame LAMBLOT Marion du conseil municipal. Monsieur le Maire accepte cette démission et informe l'assemblée qu'il en informera les services de la Sous-Préfecture.

SEANCE LEVEE A 20 HEURES

Le Maire, Serge LAVOGEZ

